



## Cession sur salaire qui date d'il y a quatre ans

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

J'ai souscrit un rachat de crédit avec cession sur salaire en 2008.  
Suite à un changement de société, l'organisme prêteur a mis en place le prélèvement sur compte.  
J'ai de nouveau demandé la cession sur salaire auprès du nouvel employeur.

Je m'aperçois ce jour que l'organisme prêteur prélève sur mon compte et ma société me déduit la cession sur salaire.

J'ai contacté l'organisme qui m'annonce qu'elle n'annulera pas les prélèvements tant qu'elle ne recevra pas le document du Tribunal d'instance.

Quels sont mes recours contre cette pratique sachant que l'on me prélève 2 fois le montant ?

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai souscrit un rachat de crédit avec cession sur salaire en 2008.  
Suite à un changement de société, l'organisme prêteur a mis en place le prélèvement sur compte.  
J'ai de nouveau demandé la cession sur salaire auprès du nouvel employeur.

Je m'aperçois ce jour que l'organisme prêteur prélève sur mon compte et ma société me déduit la cession sur salaire.

J'ai contacté l'organisme qui m'annonce qu'elle n'annulera pas les prélèvements tant qu'elle ne recevra pas le document du Tribunal d'instance.

Quels sont mes recours contre cette pratique sachant que l'on me prélève 2 fois le montant ?

Votre employeur verse t-il bien la somme à l'organisme prêteur? Ce dernier a t-il bien accepté la cession sur salaire?

Très cordialement.